



PREFECTURE DU MORBIHAN

RECUEIL SPECIAL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2009 – 35

Décembre 2009



**Suppléance du préfet du Morbihan
par le sous-préfet de Lorient**



Sommaire

1	Préfecture	2
1.1	Direction du cabinet et de la sécurité	2
	09-12-18-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan	2

1 Préfecture

1.1 Direction du cabinet et de la sécurité

09-12-18-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant la suppléance de la fonction de préfet du Morbihan

Le préfet du Morbihan
chevalier de la légion d'Honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2006 nommant M. Yves Husson, secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

Vu le décret du 16 mai 2008 nommant Mme Corinne Chauvin, sous-préfète de Pontivy ;

Vu le décret du 28 juillet 2008 nommant M. Victor Devouge, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 4 février 2009 nommant M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient ;

Vu le décret du 11 juin 2009 nommant M. François Philizot, préfet du Morbihan ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Sur la proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : La suppléance de la fonction de préfet est assurée par M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, les 23 et 24 décembre 2009.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, et le sous-préfet de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 18 décembre 2009

François Philizot

Le texte intégral du(des) arrêté(s) ci-dessus inséré(s) peut être consulté auprès de : Préfecture-Direction du cabinet et de la sécurité

Textes certifiés conformes aux originaux

Imprimé à la Préfecture du Morbihan

Date de publication le 22/12/2009